



Résidence Joseph Franceschi - TERGNIER

Relevé des prix et des prestations 2014

HEBERGEMENT

Chambre jumelée	67,00 € TTC / jour / personne
Chambre individuelle	74,20 € TTC / jour / personne
Chambre couple	58,46 € TTC / jour / personne
Studio 1 personne	108,00 € TTC / jour / personne
Unité spécialisée Alzheimer	76,40 € TTC / jour / personne
Personne moins de 60 ans	80,00 € TTC / jour / personne

Une majoration de 10 % est appliquée pour tout court séjour inférieur ou égal à 3 mois, renouvelable une fois.

PRESTATIONS ANNEXES

Coût de l'unité téléphonique	0,15 € TTC l'unité
Location Télévision	15,00 € TTC / mois
Déjeuner personne extérieure	15,00 € TTC l'unité

PRESTATIONS EXTERNES

Les tarifs des prestataires extérieurs sont affichés dans le hall d'accueil de la résidence.

AIDE A LA DEPENDANCE

Le forfait dépendance applicable sur la base des Groupes ISO-RESSOURCES de la grille AGGIR est le suivant :

GIR 1 / 2	20,90 € TTC / jour / personne
GIR 3 / 4	13,69 € TTC / jour / personne
GIR 5 / 6	4,94 € TTC / jour / personne

** A partir du 1^{er} janvier 2002, l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (A.P.A.), versée par le département, remplacera la Prestation Spécifique Dépendance, de manière à prendre en charge une partie du tarif «dépendance».*

Un ticket modérateur dont le montant sera égal au tarif dépendance des GIR 5 et 6 restera, indépendamment de la mise en place de l'A.P.A., à la charge du résident.

Les tarifs dépendance sont fixés à la résidence par arrêté du Président du Conseil Général. Ils sont susceptibles d'être modifiés par arrêté.